

Retrait autres diplômes de droit

ATTENTION

Par sécurité en lien avec le contexte sanitaire actuel, la prise de rendez vous est **obligatoire** si vous souhaitez venir retirer un diplôme à la Scolarité.

Pour le retrait d'un Master 1 / maîtrise, lire la marche à suivre ci-après

[Connexion au planning de rendez vous\(https://outlook.office365.com/owa/calendar/EcoleDroitIAEEcoleEconomie@ucafr.onmicrosoft.com/bookings/s/poMC04a8WUeKlcR-IVQ49Q2\)](https://outlook.office365.com/owa/calendar/EcoleDroitIAEEcoleEconomie@ucafr.onmicrosoft.com/bookings/s/poMC04a8WUeKlcR-IVQ49Q2)

Toute question concernant une demande de diplôme, une attestation de diplôme ou un relevé de notes concernant :

- La Capacité en Droit (1 & 2)
- Les Licences Professionnelles
- Les Masters (si Master 1 : sur demande *)
- Le Diplôme Supérieur du Notariat
- Les Diplômes Universitaires (à l'exception de l'année 2016/2017)
- CLES, C2i, TOEIC
- Les Maitrises (sur demande *)
- Les DESS
- Les DEA

est à adresser à diplomes.droit@uca.fr(mailto:diplomes%2Edroit%40uca%2Efr), en précisant :

- Nom & Prénom(s) ;
- Numéro d'étudiant ;
- Intitulé du diplôme demandé ;
- Année universitaire concernée.

Par souci de gain de temps, il est préférable que les personnes qui souhaitent retirer un diplôme annoncent en amont leur passage au service en question.

* *Les diplômes de Master 1/Maîtrises ne sont édités qu'à la demande écrite des étudiants. **Le délai de traitement est de plusieurs mois.***

A NOTER

- Pour toute demande d'un Diplôme Universitaire de l'année 2016/2017, contactez directement le pôle Relations Extérieures de l'Ecole de Droit - service des Diplômes Universitaires : du.droit@uca.fr(mailto:du%2Edroit%40uca%2Efr)
- Aucune copie de diplômes ni attestation de réussite ne sera fournie
- Pour les diplômes de DEUG et de Licences : contactez le service à l'adresse scola.deg@uca.fr(mailto:scola%2Eddeg%40uca%2Efr)

Vous avez la possibilité de vous déplacer

Vous devrez vous présenter à l'accueil de la scolarité concernée muni(e) de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'étudiant non recevable) et de votre attestation de succès originale (copie non recevable). En cas de perte de votre attestation de succès originale, vous devrez fournir une déclaration de perte sur l'honneur.

Vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer

Il vous faudra compléter l'un des coupons du document "[modalités de retrait de diplôme](https://droit.uca.fr/medias/fichier/modalites-de-retrait-du-diplome_1517318560256-pdf?ID_FICHE=20074&INLINE=FALSE)(https://droit.uca.fr/medias/fichier/modalites-de-retrait-du-diplome_1517318560256-pdf?ID_FICHE=20074&INLINE=FALSE)" :

- Demande d'envoi du diplôme par courrier ;
- Demande de remise de diplôme par procuration.

A TÉLÉCHARGER

[Modalités de retrait de diplôme](https://droit.uca.fr/medias/fichier/modalites-de-retrait-du-diplome_1517318612758-pdf?ID_FICHE=20074&INLINE=FALSE)(https://droit.uca.fr/medias/fichier/modalites-de-retrait-du-diplome_1517318612758-pdf?ID_FICHE=20074&INLINE=FALSE)

[Formulaire de demande de diplôme](https://droit.uca.fr/medias/fichier/formulaire-demande-de-diplome_1517318636396-pdf?ID_FICHE=20074&INLINE=FALSE)(https://droit.uca.fr/medias/fichier/formulaire-demande-de-diplome_1517318636396-pdf?ID_FICHE=20074&INLINE=FALSE)

[Formulaire de perte de diplôme - Demande de duplicata](https://droit.uca.fr/medias/fichier/demande-de) (https://droit.uca.fr/medias/fichier/demande-de-

[duplicata_1634890800046-pdf?ID_FICHE=20074&INLINE=FALSE\)](#)

[Formulaire de perte d'attestation de réussite \(https://droit.uca.fr/medias/fichier/declaration-de-perde-de-l-attestation-de-reussite_1517318658299-pdf?ID_FICHE=20074&INLINE=FALSE\)](https://droit.uca.fr/medias/fichier/declaration-de-perde-de-l-attestation-de-reussite_1517318658299-pdf?ID_FICHE=20074&INLINE=FALSE)

Contact

Accueil Scolarité

Ecole de Droit

- Bureau 007 MI -

04 73 17 76 67

diplomes.droit@uca.fr (mailto:diplomes%2Edroit%40uca%2Efr)

<https://droit.uca.fr/scolarite/et-apres/retrait-de-diplome/retrait-autres-diplomes-de-droit> (https://droit.uca.fr/scolarite/et-apres/retrait-de-diplome/retrait-autres-diplomes-de-droit)